



166

NUMÉRO

Vendredi 5 mars 2004

# NOTES D'IÉNA

INFORMATIONS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

## « RÉÉQUILIBRER LES STRUCTURES D'ÂGE EN FRANCE : NATALITÉ, FÉCONDITÉ, QUELLE POLITIQUE DE LONG TERME ? »

RAPPORTEUR :  
JEAN BILLET

AU NOM

DE LA COMMISSION SPÉCIALE

DU PLAN

PRÉSIDÉE PAR

DOMINIQUE TADDEI

Notre pays devrait être confronté prochainement à une diminution de sa population en âge de travailler. Si, à l'horizon 2020, cette baisse ne pourra encore être compensée par la poursuite de la hausse de la fécondité observée depuis l'an 2000, il n'en sera pas de même à l'horizon 2040.

A côté d'autres possibilités pour une nouvelle croissance, comme le maintien en activité des salariés de plus de 50 ans, l'accroissement du taux d'emploi des femmes ou des jeunes ou celui du solde migratoire, la relance de la natalité est une perspective à ne pas négliger.

Après avoir souligné la singularité de la situation de la France par rapport à celle de ses partenaires européens en matière de fécondité et étudié les perspectives d'avenir de la natalité dans notre pays, le Conseil économique et social énonce un certain nombre de propositions pour rééquilibrer les structures d'âge tout en répondant mieux aux aspirations des couples.

Assemblée plénière des  
9 et 10 mars 2004

■ Publication 01 44 43 60 47  
Service de la communication

■ Diffusion 01 44 43 63 30

Service des archives et de la distribution

■ Service de presse 01 44 43 61 25/21

■ [www.ces.fr](http://www.ces.fr)

## **I - LA FRANCE OCCUPE UNE PLACE ORIGINALE EN EUROPE PAR SES TAUX DE NATALITE ET DE FECONDITE**

La France est le pays de l'Union européenne où il naît le plus d'enfants. La natalité française avoisine 13 naissances pour 1 000 habitants et se situe au deuxième rang de l'Union européenne, après l'Irlande. Le nombre de naissances et l'indice conjoncturel de fécondité ont sensiblement augmenté en 2000, 2001, 2002 et 2003 par rapport aux années précédentes. Le niveau actuel de la natalité correspond à la stabilité de long terme de la population en France.

L'indicateur conjoncturel de fécondité (ICF), calculé à partir des taux de fécondité par âge observés au cours de l'année dans la population féminine, est remonté à 1,91 enfant par femme en 2003, après être descendu à 1,66 en 1993. L'utilisation de l'ICF pour apprécier la fécondité est perturbée depuis 30 ans en raison d'un retard dans le calendrier des naissances, notamment les premières naissances, en lien en particulier avec la conjoncture économique.

La descendance finale corrige la grande sensibilité à la conjoncture de l'ICF et donne une image plus stable des comportements de long terme. Par exemple, les femmes nées autour de 1955 (dont la période féconde correspond aux années 1970 à 2003) ont mis au monde en moyenne 2,1 enfants par femme alors que l'indicateur conjoncturel a beaucoup varié dans la même période. Les générations nées entre 1955 et 1965 ont eu une descendance finale supérieure à deux enfants par femme. Depuis soixante ans, les conditions du remplacement des générations sont donc assurées. L'écart observé entre les deux indicateurs est lié à l'élévation de l'âge moyen des maternités, qui est passé de 26,5 ans en 1977 à 29,5 ans en 2003.

On constate par ailleurs une homogénéisation des comportements de fécondité : les disparités régionales ou sociales en la matière s'estompent. En conséquence, la taille des familles se resserrant, la famille de deux enfants est de plus en plus la règle, mais on note aussi une bonne résistance des familles à trois enfants.

## **II - QUELLES PERSPECTIVES POUR LA FECONDITE EN FRANCE ?**

Dans un monde en expansion démographique, si la stabilité à long terme de la population peut être un objectif des pouvoirs publics, elle n'est pas le seul envisageable. Une perspective plus volontariste pourrait être retenue, qui viserait par exemple le maintien d'un taux d'accroissement naturel de la population proche de celui que l'on connaît aujourd'hui (entre 3 et 4 pour mille), ou encore un nombre d'enfants plus proche des désirs exprimés par les couples (entre 2,3 et 2,6 enfants).

Des travaux de prospective conduits par l'Institut national d'études démographiques ont développé cinq scénarii visant à prolonger les tendances passées en matière de fécondité en

« projetant » les taux de fécondité par âges. Quatre sur cinq conduisent à des résultats comparables et à une descendance finale maintenue au-dessus de 2 enfants par femme, après une baisse transitoire dans les prochaines années. Ces travaux montrent que l'hypothèse de maintien durable de l'indice conjoncturel de fécondité à 1,8, qui conduirait à un fléchissement prononcé de la descendance finale jusqu'à ce même niveau, est peu probable au vu des évolutions antérieures. C'est cependant l'hypothèse du scénario « central » choisi par l'INSEE, qui suppose à la fois que l'indice conjoncturel de fécondité reste bloqué à 1,8 et que l'âge moyen de la maternité se stabilise à 30 ans jusqu'en 2050, ce qui est incompatible avec le maintien d'une descendance finale supérieure à deux enfants par femme.

Quoi qu'il en soit, l'étude des projections en matière de fécondité est fragile car le prolongement des tendances est un indicateur susceptible de variations. La fécondité de l'environnement européen peut aussi influencer sur les comportements de la population française. La descendance finale réelle comme le nombre annuel de naissances dépendront en définitive largement des conditions déterminant la fécondité au cours des vingt années à venir. Ils pourraient avoir un effet important sur la population en âge de travailler à l'horizon 2040-2050.

## **III - LES ENJEUX DES POLITIQUES A CONDUIRE**

Le niveau de la fécondité en France s'explique principalement par la politique de la petite enfance, par l'accueil et le mode de fonctionnement de l'école maternelle et élémentaire, et par différentes interventions publiques qui apportent un appui aux parents. L'impact positif de la politique familiale sur le niveau de la fécondité paraît notable, même s'il est difficile à établir.

Le Conseil économique et social estime que le maintien d'un niveau de fécondité et de natalité en rapport avec un meilleur renouvellement des générations nécessite une politique en direction des familles, ainsi que des choix économiques assurant une croissance de l'emploi, et pour cela conjuguant action publique et responsabilité des entreprises. C'est dans ces conditions qu'il s'agit de créer un environnement favorable à l'accueil de l'enfant et à la vie des familles, conforme aux besoins individuels et collectifs des hommes et des femmes.

Le Conseil économique et social recommande que quatre objectifs soient assignés aux politiques publiques favorables à la natalité :

- améliorer les conditions de vie des familles, afin de permettre aux parents d'avoir et d'élever le nombre d'enfants qu'ils désirent ;

- veiller à ce que la politique familiale favorise la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle des mères et des pères ;

- veiller à ce que la politique familiale respecte la diversité des familles ;

- promouvoir une politique familiale juste, qui apporte un soutien spécifique aux familles connaissant des difficultés particulières et donne les mêmes chances aux enfants issus de milieux sociaux différents.

## **IV - LES PROPOSITIONS**

### **1. Améliorer encore l'environnement de la période périnatale**

Les progrès médicaux et sanitaires ont pu d'une part réduire les causes de stérilité par des traitements qui permettent à certains couples d'accomplir leur désir d'enfants, d'autre part réduire fortement la mortalité périnatale.

Pour ce qui regarde la mortalité périnatale infantile, malgré les progrès constatés, subsistent encore des inégalités entre catégories de population, et des efforts sont encore à faire pour situer notre pays au niveau de certains de nos partenaires européens les plus performants.

La mortalité maternelle touche particulièrement les familles victimes de l'exclusion sociale et de la grande pauvreté et, de façon plus spécifique, les familles démunies dans les départements et territoires de l'Outre-Mer. Ce risque inacceptable est pour une part lié aux pénuries de personnel hospitalier, particulièrement dans le secteur de la gynécologie, pour une autre part à l'insuffisance du suivi des mères et de l'enfant avant et après l'accouchement.

Une politique plus globale de la naissance est à mettre en oeuvre en particulier pour les populations à risques.

### **2. Réaliser l'égalité entre hommes et femmes et éradiquer toute forme de discrimination**

Bien que le principe d'égalité des chances soit reconnu dans l'Union européenne, il reste encore trop peu appliqué et des disparités subsistent. Alors que le taux de participation des hommes à l'activité économique tend à diminuer et celui des femmes à augmenter, nombreuses sont les femmes qui occupent un emploi à temps partiel, souvent subi. Elles sont aussi particulièrement victimes de sous-emploi et de sous rémunération par rapport à leur qualification.

Le Conseil économique et social demande que les femmes aient accès aux emplois et aux formations de leur choix dans les mêmes conditions que les hommes. Il considère que cette égalité d'accès est un facteur favorable à la natalité, et qu'il convient d'éradiquer toute forme de discrimination tant au plan de la valorisation des diplômes que des responsabilités qui y sont attachées ou de l'adéquation des postes. En matière d'emplois, les temps d'arrêt, en particulier au moment des naissances et de l'accompagnement, doivent être partagés par les hommes et les femmes et ne doivent pas être pénalisants pour la réintégration dans l'entreprise ou la vie professionnelle de la mère ou du père. Des temps de formation doivent être institués à cet effet.

Le Conseil économique et social appelle à l'ouverture de négociations collectives pour permettre le retour à temps complet des femmes travaillant à temps partiel après une maternité, pour leur donner les mêmes chances de promotion professionnelle et les mêmes droits de retraite.

### **3. Permettre aux parents de concilier accueil d'enfants et vie professionnelle**

Le Conseil économique et social estime que la question de l'articulation entre vie familiale, vie professionnelle et vie personnelle est centrale dans les attentes et les aspirations des parents. Elle est particulièrement aiguë dans les familles pauvres ou monoparentales ou confrontées à un handicap.

Des progrès ont été réalisés pour mieux articuler organisation du travail, organisation des temps scolaires et responsabilités parentales. Une place particulière doit être faite à l'offre de modes de garde de la petite enfance et d'accompagnement des enfants.

Le Conseil économique et social recommande :

- que la diversité des modes d'accueil de l'enfant soit préservée : crèches collectives, familiales ou parentales, assistantes maternelles agréées, assistantes maternelles organisées en réseaux, et leur qualité garantie ;

- que l'accès à ces formes d'accueil soit facilité par des efforts financiers équitables demandés aux parents quel que soit le mode de garde ;

- que les inégalités territoriales marquées constatées actuellement soient progressivement estompées et que les collectivités locales soient incitées à élaborer et à mettre en oeuvre des schémas territoriaux d'accueil du jeune enfant, en concertation avec les services déconcentrés de l'Etat et les caisses d'allocations familiales ;

- que soit développée une meilleure complémentarité entre modes d'accueil de la petite enfance et école maternelle.

La diversité des modes de garde ne pourra être garantie que si une politique ambitieuse destinée à répondre aux besoins croissants et d'ores et déjà considérables de personnels de la petite enfance est engagée rapidement. Des efforts de formation doivent être rapidement engagés afin de professionnaliser les métiers de la petite enfance et les rendre plus attractifs, avec des débouchés et des possibilités de mobilité.

### **4. Renforcer les aides à la parentalité et à la solidarité intergénérationnelle**

Le Conseil économique et social estime que la politique familiale doit promouvoir et soutenir les solidarités de proximité entre parents dans leur environnement, dans la continuité de la création des réseaux d'écoute et d'appui, au sein desquels les parents sont les acteurs principaux tout en ayant la possibilité de recevoir les conseils de professionnels s'ils le souhaitent.

Dans notre société où se côtoient des générations de plus en plus nombreuses, le Conseil considère qu'une politique de relance de la fécondité doit s'accompagner d'une politique des âges de la vie et favoriser la solidarité entre les générations.

## **5. Créer un environnement favorable à l'accueil d'enfants**

L'allongement du calendrier des naissances est parfois voulu, mais le plus souvent dû aux difficultés d'insertion dans la vie professionnelle, en particulier d'obtention d'un emploi stable. Le projet familial s'appuie sur la possibilité d'une vie autonome et responsable porteuse de confiance dans l'avenir. Dans la situation économique et sociale que nous connaissons depuis 30 ans, où nombre de jeunes adultes ont des difficultés pour accéder à l'emploi et faire reconnaître leur qualification, leur projet familial est souvent différé.

Le Conseil économique et social estime que l'accès à l'emploi est la première condition pour favoriser un engagement familial dans la durée, c'est-à-dire tout au long de la vie d'un enfant, et pour disposer des moyens de l'accomplir.

De même, de nombreuses familles se heurtent à la difficulté de trouver un logement adapté à leurs besoins compte tenu de leurs ressources et, de ce fait, occupent des logements inadaptés, ce qui a une incidence sur la vie scolaire et le comportement des enfants.

Le Conseil renvoie aux propositions de son avis récent sur l'accès au logement, notamment à celle de construire au minimum 120 000 nouveaux logements sociaux par an jusqu'en 2014.

Par ailleurs, le Conseil suggère que le recouvrement des pensions alimentaires soit déclaré d'intérêt public : en cas de non versement ou de difficultés de recouvrement, le parent qui a la garde des enfants devrait pouvoir obtenir des pouvoirs publics des versements équivalents à ceux du jugement, ceux-ci se retournant ensuite vers le débiteur de la pension.

## **6. Eradiquer la pauvreté qui touche les familles et les enfants**

Le Conseil économique et social estime que la politique familiale joue un rôle important pour soutenir le revenu des familles, mais qu'elle est cependant insuffisante pour réduire de façon significative la pauvreté des enfants. Il recommande que la stratégie de lutte contre cette pauvreté s'accompagne de l'instauration d'une allocation familiale dès le premier enfant, d'un relèvement substantiel des prestations ou majorations de prestation liées aux enfants, et que soit posées les questions de leur financement et de leurs modulations selon les revenus des parents, ce qui nécessiterait une réflexion approfondie.

## **Assemblée plénière des 9 et 10 mars 2004**

### **Jean BILLET**

Né le 12 juillet 1934 à Villard-Bonnot (Isère)

#### **Fonction au CES**

- Président du Groupe de l'U.N.A.F. ;
- Vice-Président de la Commission spéciale du Plan ;
- Membre de la section des Problèmes économiques généraux et de la conjoncture ;
- Membre suppléant de la Délégation pour l'Union européenne

#### **Formations et activités**

- Agrégé de l'Université ;
- Docteur d'Etat ès-Lettres et Sciences humaines ;
- Professeur des Universités honoraire ;
- Vice-Président de l'Union nationale des associations familiales ;
- Président de l'Union départementale des associations familiales de l'Isère ;
- Ancien membre du Conseil économique et social régional de Rhône-Alpes

#### **Publications**

- Nombreuses publications scientifiques (géographie, aménagement et développement régional et alpin) ;
- Plusieurs ouvrages (en particulier en archéologie industrielle) ;
- Nombreux rapports au CESR et au CES

#### **Rapports, avis et études établis au CES**

- « *Les relations extérieures des régions et collectivités locales en vue d'une amélioration des échanges* » ;
- « *Les relations extérieures de la France avec le Vietnam, le Cambodge, le Laos, la Thaïlande et la Birmanie* » ;
- « *Les grandes orientations du contrat de Plan Etat-SNCF 1996-2000* » ;
- « *Le suivi et la réalisation des contrats de plan dans le cadre de la planification* » ;
- « *Croissance et environnement* » ;
- « *La conjoncture au second semestre 2003* »

#### **Décorations**

- Chevalier dans l'Ordre des Palmes académiques ;
- Chevalier dans l'Ordre national du Mérite ;
- Chevalier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur

■ Publication 01 44 43 60 47

Service de la communication

■ Diffusion 01 44 43 63 30

Service des archives et de la distribution

■ Service de presse 01 44 43 61 25/21

■ [www.ces.fr](http://www.ces.fr)